



Ruralité ou modernité : faut-il choisir ?

Notre équipe municipale est convaincue que les deux concepts sont non seulement compatibles, mais nécessairement complémentaires. Nous sommes tous attachés aux charmes et aux avantages que nous offre le caractère rural de notre village et de son territoire et qui participent à notre qualité de vie.

Dans le même temps, nous sommes également convaincus que notre village ne peut tourner le dos à la modernité, notamment lorsque celle-ci va dans le sens de l'amélioration des conditions de vie, d'accueil, d'éducation de ses habitants et contribue aussi à l'urgente transition écologique et énergétique.

Les chantiers et les projets en cours sont l'illustration de cette volonté : enfouissement des réseaux à la Rouvière, panneaux photovoltaïques sur l'atelier municipal, compostage des déchets végétaux, installation de la fibre, reconstruction de l'école maternelle, aménagement d'une cuisine scolaire de production sur place à partir de produits bio et locaux, démolition de l'ancienne porcherie avec construction d'un parc de logements à haute qualité environnementale, construction d'un éco-parc avec production d'énergie verte et décarbonée,.... Notre village restera ancré dans sa ruralité qui nous est chère mais ne se résoudra pas à se replier sur une vision archaïque et passéiste de son devenir. Il en va de l'avenir des futures générations. Gérer, c'est prévoir...l'avenir.



Distribution Paniers de Noël

La commune, pensant à ses aînés, a distribué fin décembre un panier de Noël. (Aînés de plus de 75 ans). Dans d'autres circonstances, on aurait pu organiser un repas de Noël mais ce sera pour l'année prochaine.

Incivilités

- **Définition du mot Incivilité :**
 - Au singulier : Manque de civilité, oubli des convenances, du savoir-vivre, acte irréfléchi.
 - Au pluriel : Paroles, actions dénotant une absence de courtoisie, de politesse.
- **Poubelles jaunes et noires :**
 - Il est évident que malgré les avis multiples prodigués par la mairie, les poubelles « noires » sont sorties prématurément en dehors des heures recommandées au risque d'avoir des détritiques répandus sur la chaussée, méfaits dus par les chiens laissés en liberté !
 - Tout aussi bien, malgré les avis multiples, les poubelles « jaunes » sont souvent sur-remplies bien avant le passage des ramasseurs. Il faudrait se discipliner pour mettre dans ces bacs collectifs dédiés aux sacs jaunes, la veille seulement du ramassage, et éviter d'avoir ces visions de poubelles dans la rue.
- **Voitures/ Cycles Motorisés sur domaine public:**

Nous constatons aujourd'hui que les parkings du domaine public sont systématiquement occupés par des véhicules / cycles motorisés qui monopolisent le stationnement ou empiètent sur les voies d'accès. La commune envisage de réhabiliter ces zones en interdisant le stationnement.
- **Dépôts sauvages de cendres :** Dans la conception de l'absurdité, la personne qui a déposé des cendres encore fumantes (11/01) sur la route reliant le Village à la Rouvière près de la forêt de Brussière a commis un délit répréhensible. Heureusement qu'une cavalière s'en est aperçue et m'en a informé. Nous avons pu intervenir avec nos agents communaux pour éteindre et sécuriser ce possible départ de feu. Au-delà, ce genre d'attitude est difficilement explicable. J'espère que la personne se reconnaîtra !
- **Camping sauvage :**

Sur notre commune, des personnes pensent qu'ils ont le droit de s'implanter en camping sauvage en dépit des règles et des lois.



Le règlement dit :

« Contrairement aux caravanes qui bénéficient d'un principe de liberté d'installation (sauf sur certaines parties du territoire), les résidences mobiles de loisirs ne sont admises que sur certains terrains, limitativement énumérés.

L'installation de ces équipements peut, par ailleurs, être réglementée ou même interdite par les dispositions d'un PLU (JO Sénat, 06.03.2008, [question n° 2443](#), p. 442)

Ainsi, elles ne peuvent être installées que dans ([art. R 111-42](#)) :



- les parcs résidentiels de loisirs spécialement aménagés à cet effet, à l'exception de ceux créés après le 1er octobre 2007 et exploités par cession d'emplacements ou par location d'emplacements d'une durée supérieure à 1 an ;
- les terrains de camping régulièrement créés, à l'exception d'une part, de ceux créés sous l'empire du régime antérieur à la réforme des autorisations d'urbanisme en vigueur depuis le 1er octobre 2007, d'autre part, de ceux classés dans la catégorie « aire naturelle » ([art. D 332-1-2](#) du code du tourisme) »

A bon entendre.....

○ **Sécurité à La Rouvière:**

Utilisant les Amendes de Police (versement d'une quote-part des amendes aux collectivités), nous avons obtenu une subvention pour sécuriser le secteur de La Rouvière (RD 208 et les chemins communaux) par l'implantation d'une signalisation lumineuse plus efficace avec une généralisation des priorités à droite et passages piétons mieux protégés.....Installation prévue début 2ème trimestre

○ **Incendie dans le cagibi sous la calade :**

Il existait un cagibi sous la calade accédant à la mairie où une personne y a mis le feu. Nous sommes intervenus ainsi que les pompiers pour l'éteindre. Depuis, ce cagibi a été détruit et la calade a été sécurisée et munie d'un éclairage automatique.



○ **STEP : Station de relevage....**

Nous constatons que, malgré nos recommandations, on continue à jeter dans l'assainissement collectif, des déchets interdits que ne supportent pas nos pompes de relevage. Cela complique le travail de nos agents techniques dont l'intervention au niveau des pompes est déplaisante.....

L'A.L.A.C. a besoin de vous...



Contribuez à l'animation de notre commune en rejoignant les bénévoles de l'Association LIUC ANIMATION CULTURE (A.L.A.C.). En 2022, A.L.A.C. propose :

Mai le 1er : Fête du printemps et/ou vide grenier

Juin le 25 : Fête de la musique

Août le 12 : Cinéma en plein air sur le parvis de la Chapelle.

Septembre le 18 : Vide grenier.

Novembre le 20 : Fête de la soupe.

En adhérant à l'association (cotisation libre de 5 € minimum) vous soutiendrez ces activités.

ALAC 58, Montée de l'Aire 30260 LIOUC Contact : 06 72 30 67 37

Mail : alac.liouc@gmail.com Site Web : alac.liouc.free.fr FACEBOOK



Infos/ News:

INSEE : Ressources et Conditions de Vie – Une enquête de L'INSEE aura lieu de février à avril 2022. Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (CNIS). Certaines de ces enquêtes se situent dans notre commune. Les ménages y seront interrogés par un enquêteur ou une enquêtrice de l'Insee. Vous serez prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur ou de l'enquêtrice. L'enquête se déroulera en face-à-face ou par téléphone avec un enquêteur. Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques. Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'Insee, sur la page dédiée : <https://www.insee.fr/fr/information/4230346>.

Ecole maternelle : 7 mars 2022, une journée particulière.

Sauf imprévu, la nouvelle école maternelle, en chantier depuis plus de deux ans, accueillera en ce jour de rentrée des vacances d'hiver, nos jeunes élèves. Cette restructuration, en réunissant en un même lieu, école maternelle, école élémentaire, salles de restauration et cuisine de production, constituera pour l'ensemble des élèves un changement important dans le déroulement de leurs activités scolaires ou périscolaires quotidiennes. Finis les déplacements par tous les temps entre les deux établissements. Des repas fabriqués sur place à partir de produits locaux et/ou bio. Des locaux de maternelle flambant neuf aux normes pédagogiques et environnementales les plus innovantes. Bref, un outil de travail, d'apprentissage et de loisirs qui devrait satisfaire petits et grands.



Cette réalisation de plus de 7 millions d'euros H.T. représente un effort financier considérable pour notre commune membre du SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique). La commune de LIOUC contribue à un investissement sur « un autre territoire » que le sien au bénéfice de ses 24 élèves Lioucois dont 6 sont en maternelle. N'oublions pas que cette école située sur la commune de Quissac est aussi la nôtre, comme celle des 5 communes membres du SIRP. Il convient en effet de se rappeler qu'avec plus de 50 000 € par an pour le fonctionnement et les investissements du groupe scolaire géré par le SIRP, cette somme représente le premier poste de dépense de notre budget (près du quart du budget de fonctionnement ! Reste la nécessaire réhabilitation de l'école élémentaire. Encore un chantier, important et coûteux pour nos finances et le contribuable, dont nous aurons l'occasion de reparler...)

Domaine de la Capitelle « Ancienne Porcherie »

Depuis des années, les différentes municipalités ont cherché à éradiquer la friche dite de la « porcherie ». Dès notre élection, nous nous sommes engagés pour trouver une solution afin de supprimer cette verrue de notre paysage tant pour le visuel que pour les risques sanitaires liés à l'amiante composant ce site.

Après contact avec le groupe CARNIVOR, propriétaire du site, nous avons proposé diverses affectations de ce territoire pour finalement s'orienter vers un projet immobilier de Haute Qualité Environnementale.

L'intérêt de ce projet est intéressant à plusieurs titres :

- Désamiantage du site, réhabilitation des sols par le promoteur.
- L'alimentation en eau potable est existante ainsi qu'un forage
- Les voies d'accès seront à charge du promoteur,
- Le projet prévoit la construction de 18 villas. La promotion sera assurée par le département « immobilier » du groupe CARNIVOR. Les constructions y compris les voies de circulation, les piscines seront réalisées à partir de matériaux naturels recyclables, installation de panneaux photovoltaïques, etc.

La municipalité n'aura à sa charge que l'instruction des dossiers, permis etc...

Objectif de réalisation 2024/2025

SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

Le 22 novembre, nous avons eu une réunion avec Madame La Sous-préfète à la préfecture de Nîmes et les services de l'Etat (Conseil Départemental, DDTM, ARS et l'Agence de l'Eau) ainsi que les maires des communes concernées (Quissac, Sauve, Corconne, Brouzet et Liouc). Les sujets traités étaient le statut du SDAEP (Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable) et son financement. Une approche pragmatique fut soutenue par Madame la Sous-préfète sur la mise en place provisoire d'une conduite « feeder » dès cette année pour éviter les casses de notre ancienne conduite et subséquentement les coupures d'eau. Cette nouvelle conduite (un secteur entre le Bassin de Cauvessargues et le Forage) servira définitivement dans le cadre de l'installation du futur réseau. La pression est maintenant sur les services de l'état...Financement de cette partie à 80% par l'état (Agence de l'eau et département 30)

Concernant le SDAEP, il est toujours en cours de définition !

Des injections de colorant au niveau de la combe des graves et dans le Brestalou en aval de la STEP de CLARET ont été effectuées et un pompage en parallèle de longue durée (1 mois) fut réalisé au niveau de ce forage. Résultat : pas de trace de ce traceur dans le puits du futur forage.

Travaux 2020/2021

Bien que la pandémie ait pu ralentir un certain nombre d'actions, notre bilan travaux est plutôt positif à savoir :

- Réalisation d'un local « archives » normalisé dans l'atelier municipal
- Réfection du passage dit la « Calade » près de la mairie suite à un incendie
- Installation de panneaux photovoltaïques sur l'atelier municipal dans le cadre du plan de relance



Enfouissement des réseaux sur la partie basse de la rue du Coutach et mise en place de nouveaux candélabres basse consommation



- Réfection du pont romain sur le chemin d'Aiguebelle



- Aménagement de l'aire de pique-nique en contre-bas de la Chapelle
- Mise en place de composteurs collectifs en bas du village
- Mise en place de bacs jaunes pour la collecte centralisée des emballages
- Suite à l'épisode du 14 septembre, Importants travaux de dégagement ou remblaiement des voiries, des fossés, des cours d'eau (Micou, Fontaine etc)
- Réfection du logement locatif de la mairie.

Patrimoine Commune de Liouc

Commencés il y a six mois, la commune se devait de finaliser les actes de cession gratuite, d'échanges ou d'achat de petites parcelles en instance de règlement. C'est fait à 90%. Nous tenons à remercier en particulier Monsieur DAUDE, Monsieur et Madame CHAZEL et Monsieur MAGNIN cédant gratuitement des parcelles à la commune de Liouc.

Carrière Terrisse

Enfin, après dix années de procédure judiciaire d'expropriation d'une surface sur le chemin d'accès à la carrière Terrisse, le dernier délibéré du Tribunal Administratif des Indemnités a rendu son jugement en notre faveur. Ce faisant, une nouvelle convention est en cours de signature avec la société Terrisse, exploitant de cette carrière.

ECOPARC des GARRIGUES

Statut Etudes actuelles et statut du foncier ; Le foncier a été figé et comprendra un champ photovoltaïque (14.17Ha+1.71Ha), une unité de fabrication d'H² (4.25Ha + 1.60Ha), une ZAE (4.78Ha) et une unité recyclage PLASTICLEAN (4.11Ha). la société TERRITOIRE30 a été consultée et avec le bureau d'études URBAN PROJETS, ils ont démarré l'organisation et identifié les étapes à suivre (Environnement, Hydraulique, ICPE, PLU, etc.). Le travail commence donc dans le concret dès fin janvier 2022.

Intégration officielle de la CC Piémont Cévenol – La ZAE sera prise en charge par la CCPC qui sera Maître d'Ouvrage.

Achat terrains Mmes Blanc : La commune a racheté les terrains adjacents au sud de la déchetterie pour 4.25Ha dédiés à l'unité de fabrication de H².



Infos Pratiques

Adresse Mairie : 62 Montée de l'Aire

Téléphone : 04 66 77 30 44

Courriels : mairie.de.liouc@wanadoo.fr

*Jours d'ouverture de la Mairie : les mardi après-midi de 14 h à 18 h 15
et les vendredi matin de 9 h à 12 h 30*